

MAIRIE D'AMPLEPUS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°14

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATION A ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le maire certifie sous sa responsabilité la caracté-
ré exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 7

Absent(s) : 8

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le onze février deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Romain COLLIER

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Jean-François TEIL (à Jean-Marc GUILLOT), Nathalie CHANFRAY (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Sandrine DEVEAUX), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (à Lydie AUGAY), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

Le ou les membres absent(s) : Jean-François TEIL, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales réunie 03/02/2025

Selon les termes de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser par délibération le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 397 320,85 € (25% de 1 589 283,40 €), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget 2025.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les autorisations à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

Opérations		Montants 2025
N°	Intitulé	
20	BATIMENTS COMMUNAUX	20 000.00 €
84	MEDIATHEQUE	500.00 €
97	MATERIEL MAIRIE	1 000.00 €
99	MATERIEL VOIRIE - ADRESSAGE	2 000.00 €
101	MATERIEL SPORTIF	2 500.00 €
116	MATERIEL TECHNIQUE	5 000.00 €
120	ARCHIVES REGISTRES	1 000.00 €
TOTAL		32 000.00 €

Adopté par 21 et 5 absentions (Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, et Romain COLLIER)

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.
Amplepuis, le 11 février 2025

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER




Le Maire,
René PONTET

